

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 27 MARS 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical, dûment convoqué le 21 mars en application de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni dans la salle du Brachouet au siège du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents, sous la présidence de Monsieur Bruno Forel, président.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance (59) :

Délégués présents (35) : Villard H., Viale P., Bouchet J., Coutagne JF, Burnet G., Pignal-Jacquard M., Perrillat-Amédé A., Bouvard C., Matano A., Mogenet JC., Zobel JP., Clémentin R. Constantin A., Valli S., Mermin JP., Bufflier D., Boex C., Avouac B., Arnould R., Déage P., Lamure R., Gavard J., B. Meynet-Cordonnier M., Cheneval JP., Desbiolles L., Bron M., Bosson JF., Bégot P., Burgniard R., Déramé L., Laperrousaz M., Meynet F., Soulat JL., Carrier A., Croisier MF..

Délégués ayant donné pouvoir (3) : Javogues S. donne pouvoir à Villard H., Cartéron D. donne pouvoir à Perrillat-Amédé A., Stropiano M., Scherrer F. donne pouvoir à Burgniard R..

Délégués titulaires excusés (26) : Ollier B., Vinet P., Martel M., Mattel JL., Revenaz S., Morand G., Paget JM., Stropiano M., Vannson C., Hénon C., Caul-Futy F., Dussaix J., Pernat MP., Van Cortenbosch R., Jancart D., Fournier C., Monet P., Watt-Chevallier A., Bach M., Rannard N., Lombard T., Mayoraz R., Gonzalez Rodriguez B., Valentin A., Bosland JP., Journe JP..

Délégués présents sans voix délibérative (2) : Rophille P., Spinelli R..

Délégué titulaire absent au moment du vote du compte administratif (1) : Forel B. (sort de la salle et ne prend pas part au vote) ; le pouvoir donné par Roger A. n'est pas pris en compte pour cette délibération.

Mermin Jean-Pierre est désigné secrétaire de séance.

D2025-02-04 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - Compte administratif 2024 du SM3A

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-31, L1612-12, L2121-14 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.57 approuvé par l'arrêté du 20 décembre 2024 ;

Vu la délibération D2025-02-03 du 27 mars 2025 portant approbation du compte de gestion 2024 du SM3A ;

Considérant que l'arrêté des comptes est constitué d'une part du vote du compte de gestion établi par le comptable public et d'autre part du compte administratif établi par l'ordonnateur ;

Considérant la concordance entre les données du compte administratif 2024 et le compte de gestion 2024 ;

Considérant que M. Bruno Forel, Président du SM3A, était l'ordonnateur des dépenses pour l'année 2024 et que l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit le retrait lors du vote du Président qui avait exécuté le compte administratif soumis à approbation ;

Considérant le retrait de M. Bruno FOREL, lors du vote du compte administratif ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Adopte le compte administratif 2024 du Syndicat Mixte d'aménagement de l'Arve et de ses Affluents qui est conforme au compte de gestion du comptable public tel que présenté ci-dessous :

Fonctionnement - Dépense	8 184 877.02 €
011 - Charges à caractère général	4 428 413.40 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 239 718.76 €
023 - Virement à la section d'investissement	0.00 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 047 158.68 €
65 - Autres charges de gestion courante	210 048.43 €
66 - Charges financières	189 865.87 €
67 - Charges spécifiques	69 671.88 €

Fonctionnement - Recette	9 682 840.70 €
Pour information :	1 041 751.80 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
002 - Résultat de fonctionnement reporté	1 041 751.80 €
Opérations sur l'exercice	8 641 088.90 €
013 - Atténuations de charges	4 781.76 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	292 017.44 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 069.67 €
74 - Dotations et participations	8 175 075.36 €
75 - Autres produits de gestion courante	129 194.84 €
77 - Produits spécifiques	33 949.83 €

Investissement - Dépense	8 282 868.56 €
Pour information :	940 425.28 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	940 425.28 €
Opérations sur l'exercice	7 342 443.28 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	292 017.44 €
041 - Opérations patrimoniales	35 392.25 €
13 - Subventions d'investissement	7 475.01 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	943 209.33 €

20 - Immobilisations incorporelles	795 060.18 €
204 - Subventions d'équipement versées	909 528.00 €
21 - Immobilisations corporelles	730 418.07 €
23 - Immobilisations en cours	2 812 277.99 €
458110 - Opé compte de tiers 10 - Systèmes endiguement Etat	128 796.85 €
458112 - Opé compte de tiers 12 - Décharge RD14 restauration -MOA unique Etat	242 943.18 €
458113 - Opé compte de tiers 13 - SE Chatelaine - MOA unique Etat	16 375.43 €
458117 - Opé compte de tiers 17- Protection commune SAMOENS	200.01 €
458121 - Opé compte de tiers 21 - Confortement SE plaine de la Glière - Moa commune de SIXT	1 157.28 €
458122 - Opé compte de tiers 22 - véloroute SE Borne - MOA unique CD74	3 397.68 €
458123 - Opé compte de tiers 23 - Aménagement seuil ROE6509 de la RD1203 Foron de la Roche - MOA unique CD74	7 312.84 €
458124 - Opé pour compte de tiers 24- Protections berges RG RD Borne vallée du BOUCHET - Moa unique commune du Grd Bornand	103 662.80 €
458125 -Opé compte de tiers 25 -Lagune Bogève - Moa unique commune de BOGEVE	3 132.00 €
458126 - Opé compte de tiers 26- Protection de berges TERRET - Moa unique Mairie du grand Bornand	0.00 €
45815 - Opé compte de tiers5 - Cheminement long du Giffre - CCMG	722.52 €
45818 - Opé compte de tiers 8 - Chemin des Houches - Moa unique CCVCMB	309 364.42 €

Investissement - Recette	8 511 569.98 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 047 158.68 €
041 - Opérations patrimoniales	35 392.25 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 351 626.81 €
13 - Subventions d'investissement	2 566 510.04 €
23 - Immobilisations en cours	702.72 €
458210 - Opé compte de tiers 10 - Systèmes endiguement Etat	213 196.58 €
458212 - Opé compte de tiers 12 - Décharge RD14 restauration -MOA unique Etat	2 106 000.00 €
458216 - Opé compte de tiers 16-SE Griaz -MOA unique CCVCMB	38 231.91 €

458217 - Opé compte de tiers 17- Protection commune SAMOENS	152 028.47 €
45828 - Opé compte de tiers 8 - Chemin des Houches - Moa unique CCVCMB	722.52 €

Ainsi le compte administratif fait apparaître les résultats ci-dessous :

SECTION (en €)	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	Total
DEPENSES	7 342 443.28 €	8 184 877.02 €	15 527 320.30 €
RECETTES	8 511 569.98 €	8 641 088.90 €	17 152 658.88 €
RESULTAT D'EXECUTION	1 169 126.70 €	456 211.88 €	1 625 338.58 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2023 REPORTE		1 041 751.80 €	1 041 751.80 €
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT 2023 REPORTE	-940 425.28 €		-940 425.28 €
RESULTAT DE CLOTURE	228 701.42 €	1 497 963.68 €	1 726 665.10 €
RAR DEPENSES	5 098 606.05 €		5 098 606.05 €
RAR RECETTES	5 519 182.40 €		5 519 182.40 €
RESULTAT CUMULE	649 277.77 €	1 497 963.68 €	2 147 241.45 €

Article 2 : Autorise le Président à signer tout document relatif à cette délibération

Secrétaire de séance,
MERMIN Jean-Pierre

Pour copie conforme,
Le Président, FOREL Bruno

Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :



Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.